

Assemblée Générale d' ELISA-ASILE

18 mars 2009

Centre Saint-Boniface, 15 avenue du Mail, Genève - 18 h 30

Personnes présentes : une trentaine

Personnes excusées : le Conseil administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif de Plan-Les-Quates, Thierry Apotheloz - conseiller administratif de Vernier, Jeannine de Haller - conseillère administrative de Carouge, Beatrice Grandjean-Kyburz - conseillère administrative de Chêne-Bougeries, le Conseil administratif de Veyrier, Valérie Archetto - conseillère administrative de Prégny-Chambesey, Christiane Jousson - maire de Choulex, Maria Roth-Bernasconi - conseillère nationale, Françoise Schenk-Gottret - députée, Jean-Pierre Zurn, Jacques Pous, Théo Schneider, Henri Stauffer, les Petites Sœurs de Jésus, Christiane Escher, Jacqueline Cadoux, Jacques Vernet.

Accueil

Le président Romain Oguey Leresche souhaite la bienvenue à toutes et tous. D'emblée, il informe l'assemblée de l'incendie de la Maison de la Croisette, survenu le 3 mars. Cet événement nous attriste, mais l'incendie n'a pas eu de conséquences dommageables sur des personnes, et notre association n'a pas à déplorer des pertes de dossiers de nos mandant-e-s, qui auraient mis en danger nos démarches. Ces dommages matériels arrivent à quelques semaines de notre emménagement prévu dans le bâtiment des Tattes, également situé à Vernier, en face de la maison de la Croisette.

1. - Adoption du PV de l'AG du 5 mars 2008

Le PV a été envoyé aux membres en juin 2008. Il est adopté par les présent-e-s sans remarques.

2. - Rapports d'activités

2.1 Barbara Tschopp pour les activités d'ELISA à la Maison de la Croisette à Vernier

Contrairement à 2007 et aux prévisions, 2008 a été marquée par une forte hausse des demandes d'asile (de 60 % selon les statistiques officielles de Organisation Suisse d'Aide aux Réfugiés), et par l'entrée en force de la deuxième partie des modifications de la loi d'asile et de la loi sur les étrangers, votées en septembre 2006. Il s'agit notamment de l'extension de l'exclusion de l'aide sociale à tous les déboutés.

Situation générale

L'ODM (Office fédéral des migrations) a reçu 16 600 demandes d'asile et accepté 23 % des demandes traitées sous forme d'asile et 44% sous forme d'admission provisoire. Ainsi, 67% des personnes en quête de protection ont pu l'obtenir. 3073, soit 31 % des demandes, ont été écartées par des NEM (non entrées en matière), aussi en augmentation. Depuis début 2007, les cantons ont la possibilité de régulariser des déboutés, voire des clandestins, et ils l'ont fait en 2008 pour 4822 cas.

L'extension de l'arrêt de l'assistance aux débouté-e-s, entrée en force le 1^{er} janvier 2008, combinée avec la diminution des structures d'hébergement mise en place par le canton et la

hausse considérable des demandeurs d'asile, a créé une situation dantesque pour beaucoup de requérant-e-s, ainsi que pour les personnes qui les encadrent.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, il existe pour les cantons la possibilité de régulariser les personnes résidant en Suisse depuis plus de 5 ans. Ce processus dépend beaucoup du bon vouloir des cantons. Ainsi, il semble que Genève ait présenté 300 cas à l'ODM pour ratification, tandis que Zurich n'en présentait que 4. De plus, l'ODM retarde toujours plus l'examen des dossiers présentés juste à la fin du délai de 5 ans, arguant que l'intégration, qui doit être particulièrement bonne, n'est pas suffisante.

Le travail des permanences

En 2008, nous avons reçu :

- 1750 visites, ce qui représente une nouvelle augmentation de 25 %. Je pense que ce nombre représente un maximum pour une organisation comme la nôtre.
- 14 de nos mandants ont reçu l'asile, soit au total 25 personnes.
- 18 ont reçu l'admission provisoire.

Depuis juillet 2008, Thao Pham, après son congé maternité, remplit pleinement ses fonctions en s'occupant du suivi administratif, et en étant régulièrement présente lors de deux permanences hebdomadaires. Son aide améliore sensiblement le fonctionnement de notre travail, notamment dans le suivi des dossiers.

Nous nous investissons de plus en plus dans les démarches administratives diverses pour aider nos consultant-e-s, surtout les familles, dans des domaines touchant à leurs droits à une vie privée.

Plusieurs évènements ont marqué cette année

Un grand problème à Genève est la **pénurie de logements**. Vu la baisse des demandes d'asiles des années précédentes et la suppression de l'assistance aux débouté-e-s, l'Hospice général a diminué son parc immobilier réservé aux requérant-e-s d'asile et leur encadrement. Pour les personnes dépendant de l'aide sociale, comme c'est le cas pour beaucoup de requérant-e-s d'asile et de réfugié-e-s, c'est dramatique, car cette diminution de moyens et l'afflux inattendu de nouveaux arrivants ont tendu à l'extrême la situation du logement.

Nous avons assisté un couple avec un nouveau-né qui a dû vivre pendant de longs mois dans une seule pièce insalubre aux Tattes. Une autre famille, avec trois enfants en bas âge dont la mère est malade, y vit actuellement dans des conditions similaires. Les inévitables frictions dues à ces situations de promiscuité provoquée créent conflits et paniques, allant jusqu'à l'intervention nécessaire de la police..

Dans le dernier rapport, nous avons constaté que la pratique du droit au mariage des étrangers devenait plus restrictive. Aujourd'hui, il en est de même pour la **reconnaissance des enfants** nés hors mariage selon les critères suisses. Les autorités demandent toujours plus de papiers. Un père angolais qui avait pu reconnaître son premier enfant il y a trois ans, ne le peut plus aujourd'hui pour son deuxième, parce qu'on lui demande une attestation de domicile en plus...

Des **tests ADN** vont de nouveau être nécessaires pour une enfant érythréenne de huit ans échouée au Soudan et dont la maman et les frères et sœurs sont en Suisse avec une admission temporaire. Une demande de regroupement familial pour la petite a été rejetée au motif que l'admission provisoire de la mère ne datait que d'une année au lieu de trois. Maintenant, avec l'aide de la Croix rouge suisse et le CICR sur place, l'enfant a déposé une demande d'asile qui est en cours d'examen. En cas d'acceptation, parce que cette fillette ne possède aucun papier d'identité, le lien de filiation entre elle et sa mère va devoir être établi par des tests ADN.

La tendance actuelle de l'accueil et du traitement des migrants forcés n'a plus besoin d'être décrite ici. Elle a trouvé un écho dans les médias avec le film « La Forteresse », des émissions de télévision et des ouvrages comme celui de Jérôme Valluy, professeur et écrivain, que vous aurez l'occasion d'écouter tout à l'heure.

Les bénévoles, mandataires et asilonautes

Le nombre des bénévoles actifs se situe toujours autour de 20, dont une dizaine qui participe régulièrement aux permanences. Nous n'avons pas besoin de faire des recherches pour trouver des bénévoles. Celles et ceux qui s'intéressent à notre travail nous trouvent par ouï-dire. Mais ces personnes sont en général très jeunes, en fin d'études ou de formation professionnelle ou se trouvent entre deux engagements professionnels. De ce fait, leur engagement bénévole à ELISA n'est pas prévisible dans la durée et est souvent très court, de l'ordre de quelques mois seulement. Or nos consultant-e-s ont besoin de nos services parfois durant des années. Nous recherchons donc des personnes pouvant rester plus longtemps.

En 2008, nous n'avons pas pu organiser de session de formation pour nos bénévoles ou autres personnes intéressées. Nous ne disposions pas de données suffisamment stables pour servir de base à une formation, à cause des nombreux changements intervenus dans l'application des lois LASI et LETR. De plus, en décembre 2008, la Suisse a commencé à appliquer les directives de l'Union européenne en matière de responsabilité du traitement des demandes d'asile, notamment la directive appelé DUBLIN II. L'OSAR prépare une information à ce sujet.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance :

- aux bénévoles pour leur engagement, leur enthousiasme et leurs efforts, malgré la difficulté qui marque nos interventions. Sans eux, le service d'assistance juridique gratuit de notre réseau n'existerait pas.
- à l'AGORA pour la gestion de l'accueil et de l'attente des consultant-e-s lors des permanences, et pour leur défense de notre existence auprès des autorités cantonales, dans le cadre du relogement qui aura lieu dans quelques semaines aux Tattes. Je suis très heureuse de savoir qu'AGORA et ELISA continueront ensemble.
- à Michel Ottet, l'instigateur et le moteur d'ELISA, dont l'engagement, la disponibilité et les idées pour promouvoir ELISA sont intarissables,
- Au Comité et à toutes celles et ceux, organisations et instances incluses, qui permettent à ELISA d'exister et à défendre des valeurs humaines qui me tiennent à cœur.

2.2 Michel Ottet pour les activités d'ELISA à l'aéroport

Le financement du poste à l'aéroport continue d'être assuré en grande partie par le soutien régulier et généreux des membres de notre mouvement. Leur appui nous a permis de maintenir une assistance efficace aux requérant-e-s d'asile dans cette phase souvent périlleuse de la procédure.

Procédure à l'aéroport

En général, nous sommes informés des situations par l'Aumônerie œcuménique de l'aéroport qui assure une permanence quotidienne dans la zone de transit. Sans cette présence, les requérant-e-s qui ont besoin d'un appui juridique auraient beaucoup de peine à se faire aider. D'ordinaire, nous utilisons le bureau de l'AGORA pour rencontrer les demandeurs d'asile. Ce bureau étant équipé d'une connexion internet qui permet de procéder immédiatement à des vérifications. Donc, un merci tout particulier à Anne-Madeleine Reinmann et Véronique Egger pour leur accueil et leur travail.

Les modifications introduites par la révision de la loi sur l'asile

Le nouveau droit entré en vigueur le 1er janvier 2008 a introduit des modifications importantes dans la procédure d'asile à l'aéroport.

Le requérant peut être retenu dans la zone de transit pendant 60 jours. Cette décision d'assignation à la zone de transit est assimilée à de la détention et est sujette à recours.

La décision de l'ODM (première instance) doit tomber impérativement dans les 20 jours. Le délai de recours est de 5 jours ouvrables.

Pratiquement cette modification de la loi vise à clore toute la procédure d'asile à l'aéroport d'une manière analogue à ce qui se pratique dans les Centres d'enregistrement et de procédure (CEP). Seules les personnes pour qui on n'est pas arrivé à prendre une décision définitive à l'aéroport sont effectivement attribuées dans les cantons « pour la poursuite de la procédure ».

En cas de rejet de la demande d'asile et si la décision de renvoi est exécutoire, les requérant-e-s débouté-e-s peuvent aussi être mis en détention pendant 18 mois en vue de leur refoulement.

L'asile en chiffres à l'aéroport de Cointrin.

Selon l'ODM, en 2008, 467 demandes d'asile ont été déposées dans les aéroports, dont 205 à Genève-Cointrin, contre 160 en 2007 et 41 en 2006. Nous constatons aussi que ce mouvement est très irrégulier, par exemple 3 demandes en mai, 30 en juillet et en octobre.

Sur cet effectif de 205 :

- 124 personnes ont été autorisées à entrer en Suisse et ont été attribuées à un canton ou dirigées vers les Centres d'enregistrement et de procédure de Vallorbe et de Bâle pour la poursuite de l'examen de leur demande d'asile,
- 45 ont reçu une décision négative à leur demande d'asile,
- 9 ont été renvoyées effectivement dans leur pays d'origine ou dans un pays tiers,
- 4 personnes qui ont refusé de prendre l'avion ont été mises en détention pour refus d'obtempérer aux ordres de l'autorité.

L'activité d'ELISA à l'aéroport

Une partie importante de notre activité a été consacrée à évaluer les situations des demandeurs d'asile, ce qui consiste à estimer les risques de renvoi et les moyens d'agir, et aussi à apprécier l'opportunité d'accepter un mandat. Nous avons pu nous entretenir avec tous les requérant-e-s qui avaient besoin de notre aide

Comme la plupart des services juridiques, ELISA vise à n'interjeter des recours que dans les cas où l'appréciation de l'ODM nous paraît sujette à caution. Nous évaluons donc de manière très sérieuse les chances de réussite des recours avant de faire appel contre les décisions de l'ODM au nom de l'association. Nous pensons, en effet qu'il est parfaitement inutile et surtout contre-productif d'accumuler des jurisprudences contraires. Dans certains cas, notre action consiste à donner aux requérants les moyens d'agir en déposant des recours en leur nom propre, par exemple.

Au cours de l'année 2008, 12 recours sur 45 décisions de rejet de la demande d'asile et de renvoi ont été déposés au nom d'ELISA. Finalement seuls 3 d'entre eux ont été admis. Une demande de mesure provisoire auprès de la Cour européenne des droits de l'Homme, visant à stopper un renvoi, a été rejetée.

Par contre, nous avons eu beaucoup plus de chance avec les recours contre les décisions d'assignation à la zone de transit. 13 recours ont été interjetés pour ce motif, dont 10 ont été admis.

Nombre de ces recours, interjetés au début de l'année, étaient consécutifs à des difficultés d'organisation de l'ODM qui avait beaucoup de peine à respecter les délais légaux.

Dans une procédure sommaire de ce type, avec des délais très courts, l'assistance juridique d'office devrait être la règle et tout devrait être mis en place pour faciliter l'activité des mandataires.

C'est loin d'être le cas : l'assistance de la Confédération se limite à des prestations minimales (mise à disposition d'un téléphone et d'une liste de mandataires, comme cela a toujours été le cas à Genève). Les requérant-e-s reçoivent un aide-mémoire sur la procédure rédigé dans leur langue (ou une langue qu'ils comprennent) et peuvent faire appel à des mandataires, qui ont alors le droit d'entrer dans la zone de transit.

Réseaux de prostitution

Comme en 2007 nous avons été confrontés à l'arrivée de jeunes femmes, souvent mineures et pour la plupart originaires du Nigeria, arrivant souvent par un même vol. Ces jeunes femmes n'ont souvent aucun motif d'asile et disparaissent de l'aéroport. D'après la police, certaines ont été retrouvées, par leurs empreintes digitales, dans des maisons de passe en Italie et en Allemagne. Aucune réponse adéquate ne semble avoir été trouvée à ce problème. La dernière arrivée de ce genre date d'octobre 2008.

Contacts avec les autorités cantonales

Nous avons eu plusieurs contacts avec le Département des Institutions à propos de la mise en vigueur des accords Schengen - Dublin qui vont changer considérablement la situation des requérants d'asile à l'aéroport de Genève-Cointrin.

Nous avons aussi reçu une demande de la Protection de la Jeunesse, (DIP) de prendre en charge l'assistance des mineurs non accompagnés. Cette mission était auparavant confiée au Service de protection des mineurs. À la fin 2008, ces pourparlers étaient encore en cours, la situation a évolué depuis et nous aurons l'occasion d'y revenir tout à l'heure.

Nos contacts avec les policiers du SARA qui s'occupent directement des demandeurs d'asile restent excellents.

Conférence de presse

Le 28 juillet, nous avons organisé une conférence de presse dans la zone de transit, intitulée « Excision : encore une décision inacceptable ! »

Cette conférence, au cours de laquelle sont intervenues Thao Pham, Yasmina Sonderegger et moi-même, ainsi que les deux aumôniers de l'AGORA, a très bien été couverte par la presse. Nous remercions le service de presse de l'aéroport pour son aide et sa disponibilité.

Encore une information : le 30 août 2008, nous avons adressé une plainte au Groupe de travail sur la détention arbitraire du Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, concernant les conditions de détention à l'aéroport. Nous aurons aussi l'occasion d'y revenir

Réseau EXODUS

Nous avons pris une part très active dans le réseau EXODUS (qui réunit les services d'aide aux requérant-e-s d'asile dans les aéroports européens) et l'organisation de la session qui s'est tenue du 2 au 5 juin à Paris et qui a rencontré un grand succès.

3. - Comptes 2008

3.1 Présentation des comptes de l'association

Zlata Salihbegovic, trésorière de l'Association, présente les comptes (documents ci-joints). Tous les efforts du comité pour améliorer nos recettes ont porté leurs fruits.

Le déficit, de Fr. 18'377.30, est moins important que l'année dernière, et que celui inscrit au budget 2008. Le résultat est notamment dû aux communes, que nous avons toutes sollicitées, et qui ont réagi positivement : 14 d'entre elles nous ont versé Fr. 18'200.- pour cet exercice. L'Etat de Genève nous a versé la subvention de Fr. 50'000.- comme nous l'évoquions à l'AG de l'année dernière. Nous remercions ici les collectivités publiques pour leur décision de soutien financier et espérons que cet engagement se poursuivra. Nous devons en effet renouveler nos demandes en 2009 auprès des communes, la seule subvention reconduite étant celle de l'Etat.

Au niveau des recettes encore, il faut noter un tassement provenant de nos donateurs et donatrices, à Fr. 56'243.50. Ils et elles restent néanmoins un pilier fondamental pour assurer l'existence de notre association, et nous leur exprimons une fois encore notre gratitude pour leur engagement à long terme. Le montant total de nos recettes se monte à Fr. 136'106.60, en hausse par rapport à 2007 et aux attentes budgétées.

Du côté des dépenses, nous n'avons pas épuisé les sommes prévues au budget, avec un total de Fr. 154'483.89. Nous avons essentiellement bénéficié d'une participation de l'assurance maternité pour le congé de Thao Pham, et d'une restitution de montants de la part de la caisse de compensation, suite à une correction effectuée par celle-ci. Pour le reste, nos dépenses restent globalement stables. Les coûts de l'informatique et des communications ont une tendance à la hausse, mais nous avons appliqué une discipline économe qui fait que l'ensemble des dépenses est inférieur à l'exercice 2007.

3.2 Rapport de l'organe de vérification

Suite à la décision de notre dernière assemblée, nous avons mandaté la fiduciaire COMTESAS+GERFICOM S.A. pour effectuer la vérification des comptes soumis à l'adoption de l'AG. Le président donne lecture du "Rapport de l'Organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale" qui nous recommande d'approuver les comptes, malgré un capital négatif de 826 francs.

4. - Adoption des comptes 2008

Les comptes présentés sont soumis à l'approbation de l'assemblée, ainsi que la décharge à la trésorière pour l'exercice 2008. L'assemblée adopte les comptes sans opposition.

5. - Budget 2009

Le président présente alors le budget 2009. Comme chaque année, cet exercice de prévision est délicat, au vu de la mobilité des décisions de soutien. Cette année deux événements nouveaux interviennent dans l'évolution de nos activités :

- Le premier est l'obtention récente d'un mandat de la direction de l'Office de la Jeunesse, confiant à notre association la défense des requérant-e-s mineur-e-s non accompagné-e-s à leur arrivée à l'aéroport. Ce mandat génère une nouvelle ressource, pour un montant de 30'000.- par an, qui nous a permis d'engager au 1^{er} mars 2009 Yasmina Sonderegger pour assurer la coordination de notre mission.

- Le deuxième est l'emménagement dans les nouveaux locaux aux Tattes, obligatoire, pour laisser la place à la construction du nouveau centre IKEA à Vernier.

Pour faire face aux frais liés à ce déménagement et pour pouvoir développer notre activité en réseau à l'aéroport, nous avons fait une démarche de financement auprès de la Loterie Romande, pour un montant de 35'000.-. Cette demande vient d'être présentée, et nous restons dans l'attente de la décision de l'organe genevois d'attribution.

Prenant en compte ces éléments nouveaux, le budget 2009 prévoit 202'000.- de recettes pour 208'900.- de dépenses, soit un déficit prévisible de 6'900.-. La projection sur l'exercice 2010, quand les dépenses extraordinaires liées à notre changement de lieu d'activités seront passées, présente un solde déficitaire de 3'000.- pour un montant total de 177'000.-.

Quoi qu'il en soit, nous devons être extrêmement attentifs à l'équilibre de nos comptes, car nos réserves ont été utilisées, et corollairement notre marge est très limitée.

6.- Décharge et élection du Comité

Avec la présentation des rapports d'activités, des comptes et du budget, le président demande à l'assemblée la décharge du comité pour l'exercice en revue. La décharge est acceptée sans opposition.

L'actuel comité se représente pour un nouveau mandat. Il est composé de Maryelle Budry, Danielle Goerg, Lucienne Gillioz, Anne-Madeleine Reinmann, Zlata Salihbegovic et Romain Oguey Leresche, président. Martine Felix, de retour après une année de mission au Mozambique, est à nouveau disponible pour rejoindre le comité. Ces sept personnes sont acceptées par l'assemblée pour former le comité.

7.- Projets 2009

7.1. Michel Ottet sur les activités à l'aéroport :

Le groupe de bénévoles s'étoffe, il est composé maintenant de 4 personnes régulières et nous allons pouvoir mettre sur pied une permanence trois fois par semaine. Il est important de voir les RA dès leur arrivée, avant l'ODM, afin qu'elles et ils soient informés immédiatement des documents à fournir dans les 5 jours ! Nous préférons de beaucoup travailler pour la première instance que lors de recours.

Nous demandons instamment à l'Etat de pouvoir disposer d'un bureau équipé en zone non Schengen. Le bureau de l'AGORA mis à disposition est dans la zone Schengen ! Nous signalons qu'à Kloten, le service juridique dispose de trois bureaux mis à disposition par la direction de l'aéroport !

7.2 Yasmina Sonderegger sur le mandat RMNA de l'Office de la Jeunesse

Yasmina se présente à l'Assemblée. Elle vient d'être engagée par ELISA le 1^{er} mars 2009 à 30% pour accueillir les RA mineur-e-s non accompagné-e-s (moins de 18 ans) à l'aéroport et les aider à déposer leur demande d'asile et à faire recours, le cas échéant. Depuis le 1.3.09, aucun jeune n'est encore arrivé à l'aéroport. Yasmina étudie toutes les lois et règlements concernant les mineur-e-s, notamment afin de former de futur-e-s bénévoles sur ces questions. Elle va étudier également la législation sur la prostitution.

7.3 Lucienne Gillioz sur les aspects légaux et politiques de l'asile.

Un projet de révision des lois sur l'Asile et les Etrangers est en procédure de consultation jusqu'au 15 avril 2009 et une révision des deux lois sera vraisemblablement soumise aux Chambres fédérales en 2010. Cette révision durcit encore la politique d'asile en Suisse et restreint toujours plus les droits des requérant-e-s d'asile. Voici les principales modifications proposées :

- l'objection de conscience et la désertion ne seront plus considérées comme des motifs d'asile,
- les demandes d'asile ne pourront plus être déposées auprès des ambassades suisses à l'étranger,
- les requérant-e-s d'asile devront apporter les preuves des dangers encourus en cas de renvoi dans leur pays,
- le délai de recours pour réexamen de la demande est limité à 5 jours,
- des sanctions sont prévues pour les requérant-e-s faisant de la politique en Suisse.

7.4 Romain Oguey Leresche sur les locaux

Dans l'urgence, nous avons pu organiser des permanences à la paroisse protestante de Vernier, que nous remercions. Ces permanences se poursuivront jusqu'à ce que l'installation dans nos nouveaux locaux dans le bâtiment des Tattes (Vernier) soit effective.

8. Divers

Maryelle Budry annonce une soirée organisée sous l'égide d'ELISA le 21 avril à 20 h au Centre universitaire protestant : « Le périple d'une famille russe requérante d'asile en Suisse en 1945 » par l'avocat Tikhon Troyanov, et distribue des papillons d'invitation.

Le président clôt l'Assemblée générale avant 20 h et invite les participant-e-s à une petite collation qui précédera la conférence de Jérôme Valluy, enseignant-chercheur à l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1), co-animateur du réseau scientifique TERRA et ancien juge à la Commission des recours des réfugiés en France sur « **Le grand retournement du droit d'asile** ».

PV: Maryelle Budry